

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 9 Vœu relatif aux clubs structurants.

Le Conseil de Paris,

En réponse au vœu déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Sergio Tinti, et les élu.e.s du Groupe communiste-front de gauche relatif à la création d'un dispositif « clubs formateurs ».

Considérant la communication « Paris + Sportive » ;

Considérant la pratique collective et associative du sport comme une priorité ;

Considérant que la ville de Paris met en place sa politique sportive avec pour objectif premier de préserver le modèle associatif et amateur, seul à même de faire du sport un vecteur d'engagement citoyen et d'éducation populaire ;

Considérant que les subventions allouées au sport de proximité ont été sanctuarisées dans le budget de la Ville ;

Considérant le plan de simplification de la vie des clubs mis en place depuis 2014 ;

Considérant la mise à disposition des créneaux sportifs sur 2 ans pour faciliter la construction de projet à long terme pour les clubs ;

Considérant la politique de résidentialisation et le plan club-house, permettant aux parents, enfants, éducateurs et bénévoles de disposer de vrai lieu de vie et de socialisation ;

Considérant la signature de convention d'objectif avec 106 associations pour renforcer le soutien et le rôle des clubs ;

Considérant que les conventions d'objectifs ont été progressivement enrichies, incluant des orientations en matière de sport loisirs, de sport pour tous (sport féminin, sport senior, sport handicap, dans les quartiers populaires...), de sport compétitif, de respect de l'éthique sportive, de non-discrimination et de développement durable ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que soit réaffirmé la place des clubs structurants comme acteur de leur quartier,
- Que la Ville continue à promouvoir auprès des clubs, à travers les conventions d'objectif, leur rôle sportif, mais également éducatif, et leur engagement dans une stratégie de formation des encadrants et des bénévoles.